

# Compte rendu réunion du 25-09-2023

Étaient présents : Emmanuel Delourmel, Linda Bourvic, Eliane Cornu, Arnaud Chalmel, Sandy Boulet-Bacro, Thibaut Pillon, Ewen Cornu, Killian Diard

Absent(e-s) excusé(e-s): Marcel Bouvier

Secrétaire de séance : Eliane Cornu

## Intervention du comité jeunes :

### Animation :

L'animation d'Halloween est prévue le 20 octobre :

- L'affiche est en cours de réalisation, ils vont essayer de nous la présenter prochainement.
- Présentation des besoins financiers pour leur animation :
  - o Lot de 10 blasons
    - sur le thème d'Halloween,
    - par anticipation sur le thème de Noël,
    - thème jeux divers,
  - o décoration de la salle : guirlandes, banderoles, rideaux, ballons,
  - o sacs et bonbons à remettre aux participants.
- le bureau n'a pas retenu :
  - o le maquillage, des personnes pouvant être allergiques, par contre proposer de venir déjà maquiller pour ceux qui le souhaitent, voir déguiser sans vêtements amples,
  - o les autocollants : risque de laisser des traces sur les fenêtres qui risqueraient d'être difficile à enlever. Privilégier des squelettes ou des sorcières ou des fantômes...de plus grande taille réutilisables pour les années à venir,
  - o les peluches et mini coupes afin de ne pas rentrer dans un esprit compétition et bien rester dans un esprit loisir et détente.

L'échange avec le comité jeunes a été très constructif, leur présentation de budget a permis de définir un montant de 150€ pour chaque animation. Si le budget devait être dépassé, le comité jeunes devrait le justifier en réunion afin que celui-ci soit validé ou non.

- Echange sur la communication :
  - o A l'oral un mois avant environ :
    - à la fin des cours pour les jeunes afin que les parents présents aient connaissance de l'animation à venir
    - début ou fin de cours adultes par l'entraîneur si un membre du comité jeunes ne peut être présent,
  - o 2 semaines avant
    - faire un doodle pour permettre de « chiffrer » le nombre de participants,
    - poser l'affiche,
    - faire une publication sur les réseaux sociaux.

### Devis des gourdes, casquettes et bobs :

- le devis présenté reprenait les montants sans et avec flochage.
- L'achat de casquettes et de bobs a été mis en attente. Un sondage sera à faire sur les besoins des archers et sera donc à étudier pour la saison prochaine,

L'achat de gourdes est validé. Le bureau va se renseigner auprès de la SMITCOM pour savoir si une subvention est possible.

## Organisation :

Le comité jeunes demande que soit revue leur organisation, se perdant dans les missions, principalement la communication, qui leur sont demandées.

Le compte rendu de réunion sera envoyé sur l'adresse du comité jeunes par la secrétaire après validation par les membres du bureau, cela peut prendre une semaine. Le comité jeunes pourra solliciter le référent ou un membre du bureau pour tout complément d'informations.

Concernant la communication, la commission communication et vie du club a été créée le 25/08/2023, 1 à 2 membres du comité jeunes devront y participer afin de servir de lien entre la commission communication et vie du club et le comité jeunes. A l'issue des réunions, le comité jeunes se répartira les missions. Les articles devront être présentés à la commission communication et vie du club avant d'être publiés sur les réseaux sociaux ou envoyés aux services de communication (mairie, journaux, ...). Le référent de la commission communication et vie du club est la seule personne désignée pour organiser une réunion sur les sujets communication et réseaux sociaux.

C'est au comité jeunes de se répartir les tâches et de s'organiser en autonomie.

Fin de présentation à 20h20

## **Prise de parole**

Un archer nous a sollicités pour exposer un différend qui l'oppose à un autre archer. Cela a permis aux deux archers de s'exprimer et de désamorcer la tension naissante afin de partir sur des bonnes bases pour cette nouvelle saison et qu'il n'y est plus une sensation de harcèlement.

Durant l'échange un membre a demandé « qui dirige le comité jeunes », un membre a répondu « moi » ce qui a surpris quelques membres, s'en est suivi un débat notamment sur la spontanéité de réponse et le fait que le comité jeunes était autonome. Un rappel de la réunion de présentation du comité jeunes en date du 26 juin 2023 (voir capture ci-dessous), à laquelle les membres du bureau et les adultes pilotant le comité jeunes participaient, a été fait sur la raison d'être du comité jeunes : groupe de jeunes de U18 à U21 uniquement, pas de personne de catégorie supérieure à U21.

## **Compte rendu réunion du 26-06-2023**

**Étaient présents** : Emmanuel Delourmel, Linda Bourvic, Eliane Cornu, Marcel Bouvier, Arnaud Chalmel, Sandy Bacro, Léonie Rozé, Ewen Cornu, Alexandre Hue, Thibaut Pillon

**Absent(e-s) excusé (e-s)** : Thomas Limin,

**Secrétaire de séance** : Eliane Cornu

### **Présentation du comité Jeunes :**

Ewen et Léonie, pilotés par Thibaut et Alexandre, ont présenté le comité jeunes.

Il est actuellement composé de 4 membres, un archer les rejoindra l'année prochaine car il n'a pas encore l'âge requis, un autre archer hésite à rejoindre le comité.

- Ce comité sera composé de
  - Jeunes U18 1<sup>ère</sup> année à U21 dernière année
  - 7 référents composeront le bureau de ce comité
  - 2 référents représenteront le comité lors de réunion, les référents changeront en fonction de leur disponibilité
- Pour entrer dans le comité, les jeunes devront avoir 1 an d'ancienneté dans le club et 2 ans d'ancienneté dans le club pour les tâches dites plus lourdes
- La voix de tous sera entendue.

Nous restons à leur écoute et disponible.

## **Forum**

- Un questionnaire de satisfaction a été adressé au président par les communes de Chateaugiron et Servon.
- Domloup :
  - o Environ 33 personnes étaient présentes au forum,
  - o Environ 30 personnes sont venues aux portes ouvertes avec une grande participation l'après-midi. L'année prochaine, les portes ouvertes auront lieu de 13h00 à 17h00.

## **Animations Comcom**

- Semaine bleue le jeudi 12 octobre : nous n'avons pas été sollicités à l'issue des réunions mais sommes bien au programme après vérification sur le site. 2 séances d'1h30 à 14h et 16h. Un appel à bénévoles va être à faire rapidement.
- Téléthon : le club est heureux de participer pour la 1<sup>ère</sup> fois au téléthon le samedi. L'organisation a décidé de fixer un tarif unique pour les associations sportives à 2€, ce qui correspondra à 6 flèches pour notre club. L'intégralité des bénéfices sera reversée au téléthon. Envisager un défi ou une animation pour le jour J, réflexion en cours qui sera débattue lors de la prochaine réunion.
- Enchanteurs 25 et 26 novembre : n'ayant pas de brevet d'état, nous allons prendre des renseignements auprès de la fédération afin de savoir si ces manifestations sont faisables.
- Les tériales 31 août et 1<sup>er</sup> septembre 2024 : réunion d'information le 5 octobre, le club sera représenté par le président et la trésorière. Notre participation dépendra de de la réponse de la fédération.

Pour les manifestations, une recherche d'information est à faire sur la légitimité et réglementation afin d'être dans la légalité. Nous prendrons ultérieurement des informations auprès de l'université de Rennes 2 (Sciences et Techniques des Activités physiques et sportives (Département STAPS)) pour savoir si cette manifestation sont prises en compte dans leur stage.

## **Mandats Domloup**

- 18 octobre
  - o Un arbitre se serait positionné récemment,
  - o Le stockage des données personnelles se faisant sur internet, le CNIL a été contacté afin de protéger les archers et le club.
- 28 et 29 octobre
  - o Le rythme de tir a été oublié sur le mandat, la mise à jour est faite mais le mandat est envoyé, seul le mandat du site des archers sera avec cette information,
  - o Un mail va être envoyé à la comcom la semaine prochaine pour savoir si des coupes peuvent nous être offertes.

## **Achats**

- Le devis concernant des blasons pour les concours et pour les animations du comité jeunes a été validé.
- La mise à jour de la feuille du droit de paille a été validée (en annexe).
- Les notes pour les frais de déplacement et d'hébergement ont été validées et mises sur le site des archers à l'issue de la réunion (document/sportif) (en annexe).
- Un cahier regroupant les besoins des entraîneurs a été mis en place par un entraîneur, c'est une belle initiative qui permettra de regrouper les demandes de devis. Le cahier sera consulté lors des réunions de bureau. En cas d'achat urgent, une demande devra être faite auprès de la trésorière incluant les besoins en cours listé sur le cahier.
- Il n'existe pas de repose flèche pour les arcs Rolan.

## Questions diverses

- L'Assemblée Générale du CD 35 aura lieu le 20/10. A ce jour une place est vacante si quelqu'un est intéressé, il peut se rapprocher de notre président pour connaître les modalités.
- L'Assemblée Générale de la ligue sera le 25/11, à 14h00, à Saint Aubin du Cormier.
- Cette année, le CD35 essaie un nouveau format en ne mettant pas de qualif mais uniquement des duels.
- Le président a été contacté à la suite d'un problème d'occupation de la salle à l'arrivée des archers sur le créneau du cours suivi 2<sup>ème</sup> année et plus du mardi.

La photo jointe représentait la situation à l'arrivée d'archers :

S



- Ce jour-là ce créneau comptabilisait 22 archers.
- Nous voulions proposer aux archers ayant plus de 3 ans de tir à l'arc s'ils pouvaient arrêter de tirer pour 20h mais ils arrivent à 19h00.
- Nous avons donc demandé que les archers déjà présents anticipent l'arrivée des archers du cours suivis en regroupant leurs blasons afin de ne pas donner un sentiment de gêne.
- Pour rappel, ce créneau n'est pas réservé qu'aux archers 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années car il s'agit d'un créneau suivi sur lequel les entraîneurs s'entraînent également.
- Si l'occupation ne permet pas un entraînement de qualité aux archers de ce créneau suivi, il est demandé aux archers ayant plus de 3 ans de tir à l'arc de céder leur place car il n'est pas envisageable de tirer en 2 vagues.
- Pour information les archers ayant plus de 3 ans de tir à l'arc veillaient à ce qu'aucun archers de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> ne restent en retrait et que tous montent en même temps en cible.

Nous restons à l'écoute de nos archers faisant face à une situation incommodante.

- Nous avons eu un problème de badge le 15 septembre, empêchant les entraînements débutants. Une personne de la comcom nous a apporté un badge de secours nous permettant d'assurer l'entraînement de 20h et ceux du samedi matin. Cette situation anormale nous a permis de constater que la clé ne fonctionnait pas non plus et de demander que le président soit doté de plus de droits sur son badge pour que le club soit autonome en situation dégradée. Parallèlement nous continuerons de transmettre régulièrement la liste des archers détenteurs d'un badge à la comcom.
- Proposition de faire un après-midi montage des kits débutants, une date sera fixée prochainement.
- Le sujet des commissions est reporté sur une prochaine réunion.

Fin de réunion 22h15

# ANNEXE Droit de paille



## Coordonnées archer extérieur 2023-2024

### Le Licencié

Nom :

Prénom :

Numéro de portable :

Adresse mail :

Numéro de Licence :

Club :

Badge :

Oui

Non

Si oui N° de badge :

Prix droit de paille : 50€

Les archers en possession d'un droit de paille pourront :

- se rendre dans la salle sur tous les créneaux indiqués en blanc\*\* (Entraînement libre avec badge)
- Sur les créneaux en couleur\*\*, une demande d'autorisation sera à faire auprès de l'entraîneur présent

\*\* *planning disponible sur le site <https://www.archers-de-st-loup.fr/en-savoir-plus/planning-des-entraitements-69676>*

**Le dossier complet doit être retourné avant le 15 octobre 2023** à la trésorière :

Mme BOURVIC Linda, 7 rue du Logis 35410 Domloup

Le club se réserve le droit d'annuler le droit de paille, sans remboursement de celui-ci, pour tout manquement à l'organisation.

Le droit de paille est valable du 1er septembre 2023 au 31 août 2024

A

le

Signature (du licencié ou du représentant légal si mineur)

*précédée de la mention « Lu et approuvé »*

Le Président Emmanuel Delourmel

# ANNEXE Note de frais déplacement



## FRAIS DE DÉPLACEMENT

Nom et prénom

Motif du déplacement :

Lieu :

Date :

Moyen de transport utilisé :  Véhicule personnel  
 Mini bus  
 Autre

Nombre de kms AR parcourus\* :        kms :  
*\* le lieu de départ est la salle des Archers de St Loup*

Frais kilométriques :        kms x 0,324 € =  
Autres frais (péage, ...) : **justificatifs obligatoires**

Montant total du remboursement :

Commentaire :

Certifié exact à Domloup, le  
Signature :

**A RETOURNER DANS UN DELAI D'UN MOIS A LA TRESORIERE AVEC LES JUSTIFICATIFS.**

Le trésorier

Pour information :

### TARIFICATION DES REMBOURSEMENTS à compter du 1er septembre 2023

	Type de compétitions	à la charge de l'archer	prise en charge par le club
<b>Transport</b>	Championnat (régional, national)		forfait kilométrique, aller-retour, retourner la feuille disponible sur le site au trésorier(e) dans un délai de 1 mois.
	le co voiturage doit être privilégié. Si des archers ne souhaitent pas emprunter le minibus et utiliser leur propre véhicule, le transport ne sera pas pris en compte par le club. Les trajets effectués sur le lieu de la compétition ne sont pas pris en charge par le club. Si impossibilité de prendre une voiture et obligation de prendre les transports en commun (exemple train) des justificatifs seront à fournir pour validation du remboursement.		

# ANNEXE Note de frais d'hébergement



## FRAIS D'HEBERGEMENT

Nom et prénom

Motif du déplacement :

Lieu :

Date :

Moyen d'hébergement :

- Hôtel
- Airbnb, gîte, ...
- Autre

ayant plus de 3 ans de tir à l'arc

Frais d'hébergement :

Commentaire :

Certifié exact à Domloup, le  
Signature :

**A RETOURNER DANS UN DELAI D'UN MOIS A LA TRESORIERE AVEC LES JUSTIFICATIFS.**

Le trésorier

*Pour information :*

### TARIFICATION DES REMBOURSEMENTS à compter du 1er septembre 2023

	Type de compétitions	à la charge de l'archer	prise en charge par le club
<b>Hébergement</b>	Championnat (régional, national) > 1h de route	50% dans la limite de 50€*	100% par entraîneur actif (un entraîneur pour 5 archers jeunes maximum) et accompagnateur légitime (présence obligatoire du parent d'un enfant malade, véhicule supplémentaire si minibus complet) dans la limite de 75€
	* si l'archer est contraint de prendre un logement dont le reste à charge est > 50€, une demande exceptionnelle de dérogation (avec justificatifs) devra être adressée au bureau qui statuera sur la légitimité du dépassement et sa prise en charge ou non par le club. Optimiser les logements.		